



#FÉVRIER'24

# La politique wallonne de lutte contre le sans-abrisme

Fiche thématique

**Résumé :**

La problématique du sans-abrisme est complexe car au-delà de la question du logement, elle implique des considérations d'ordre structurel (conditions socio-économiques, sanitaires...) et propres à chaque personne en fonction de ses besoins. Le sans-abrisme suppose donc de mettre en œuvre une diversité de solutions.

Pour la législature 2019-2024, le Gouvernement wallon a pris une série d'engagements dans sa Déclaration de politique régionale et plusieurs initiatives ont été menées afin d'aider les personnes en difficulté et en particulier celles dites « sans chez soi ».

Le Plan de relance de la Wallonie consacre d'importants moyens à l'élaboration d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme et des mesures significatives ont été mises en place.

Le Gouvernement a par ailleurs adopté fin 2021 un Plan wallon de sortie de la pauvreté au sein duquel la sortie du sans-abrisme constitue l'une des priorités.

L'application du décret qui doit être discuté en séance plénière dans le courant du mois de mars 2024 et les effets des mesures mises en place par le Gouvernement dans ce cadre seront probablement observés de près par les membres de l'assemblée dans les mois à venir.

## TABLE DES MATIÈRES

1. COMPÉTENCES.....	3
2. DÉFINITION.....	3
3. CONTEXTE INTERNATIONAL.....	3
4. ENGAGEMENTS WALLONS.....	4
5. STRATÉGIE RÉGIONALE.....	5
5.1. LA SORTIE DE LA PAUVRETÉ COMME PRIORITÉ ABSOLUE .....	5
5.2. LES MESURES DU PLAN DE RELANCE .....	6
5.2.1. <i>La mise en place d'un Observatoire wallon du sans-abrisme (projet 232)</i> .....	7
5.2.2. <i>Le renforcement et l'élargissement des dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon (projet 233)</i> .....	7
5.2.3. <i>Le renforcement du cadre des maisons d'accueil (projet 234)</i> .....	8
5.2.4. <i>Les appels à projets « Territoires zéro sans-abrisme » (projet 235)</i> .....	9
5.3. LES PLANS GRAND FROID .....	10
5.4. LE PROJET DE DÉCRET INTRODUISANT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACCUEIL DE JOUR DES PERSONNES SANS ABRI DANS LE CWASS .....	10
6. PERSPECTIVES.....	11
7. TRAVAUX PARLEMENTAIRES.....	12
7.1. DÉCRETS .....	12
7.2. RÉSOLUTION .....	12
7.3. QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (LÉGISLATURE 2019-2024) .....	12
7.3.1. <i>Interpellations</i> .....	12
7.3.2. <i>Questions orales</i> .....	12
7.3.3. <i>Questions d'actualité</i> .....	16
7.3.4. <i>Questions urgentes</i> .....	16
7.3.5. <i>Questions écrites</i> .....	17

Ce document a été préparé à l'attention des Membres du Parlement de Wallonie comme documentation de référence et d'appui dans leur travail parlementaire. Il ne reflète pas la position du Parlement.

Le contenu du document ne se veut pas exhaustif et toute erreur constatée ou commentaire peut être adressé à : [greffier@parlement-wallonie.be](mailto:greffier@parlement-wallonie.be)

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie à l'adresse reprise ci-dessus.

## 1. Compétences

Conformément à l'article 5, § 1<sup>er</sup>, II, 2° de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les Régions sont compétentes en matière d'aide aux personnes, en ce compris la politique d'aide sociale.

Depuis le 31 décembre 2011, c'est le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS) qui constitue la législation en vigueur en matière d'accueil<sup>1</sup>. Son titre II renvoie en effet à « l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes en difficultés sociales » et reprend en réalité les dispositions du décret du 12 février 2004 (voir point 4.).

## 2. Définition

Afin de circonscrire la notion de sans-abrisme, il est proposé de se baser sur la définition de l'arrêté royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le centre public d'action sociale à certaines personnes qui perdent leur qualité de sans-abri<sup>2</sup>, laquelle a été reprise dans l'Accord de coopération du 12 mai 2014 concernant le sans-abrisme et l'absence de chez soi<sup>3</sup>, à savoir : « *Situation dans laquelle une personne ne dispose pas de son logement, n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition* ».

## 3. Contexte international

La lutte contre la pauvreté, et plus particulièrement le sans-abrisme, s'inscrit dans un contexte institutionnel complexe. Le modèle fédéral belge, ainsi que la place de la Belgique au sein de l'Union européenne (UE), imposent une coopération non seulement de l'État avec les entités fédérées, mais également de la Belgique avec l'UE<sup>4</sup>. Le tout s'inscrit dans une volonté mondiale de mettre fin au sans-abrisme.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966, reconnaît en effet le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris un logement suffisant<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, « Règlements », in <https://www.ama.be/documentations/publications-externes/reglementations/>, dernière consultation le 17 octobre 2023.

<sup>2</sup> Consultable via le lien suivant : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2004/09/21/2004002115/justel>

<sup>3</sup> Consultable via le lien suivant : [https://etaamb.openjustice.be/fr/accord-de-cooperation-du-12-mai-2014\\_n2014206010.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/accord-de-cooperation-du-12-mai-2014_n2014206010.html)

<sup>4</sup> JANSEN (Carine), « Le contexte institutionnel et politique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Région wallonne », p. 32, in LAFFUT (René), ROY (Marie-Renée), « Pauvreté et exclusion sociale – Partage d'expériences entre Wallonie et Québec », De Boeck, 2007.

<sup>5</sup> Voir l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, in <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanismes/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>, dernière consultation le 20 janvier 2024.

Le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social, ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies ont également adopté une série de résolutions<sup>6</sup> visant à mettre un terme au sans-abrisme, l'une d'elles reconnaissant ce phénomène comme un affront à la dignité<sup>7</sup>.

Au niveau européen, la Charte des Droits fondamentaux, adoptée le 7 décembre 2000, stipule que « l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes ».

En 2017, à l'occasion du sommet social de Göteborg, le « socle européen des droits sociaux » est proclamé<sup>8</sup>. Parmi les vingt principes élaborés, le dix-neuvième a trait au logement et l'aide aux sans-abri. C'est dans ce contexte que le Parlement européen adopte une résolution le 24 novembre 2020<sup>9</sup> sur la réduction du taux de sans-abrisme dans l'Union européenne<sup>10</sup>.

L'Union européenne a par ailleurs lancé en 2021 une plateforme commune de lutte contre le sans-abrisme visant à améliorer la collecte de données et à renforcer la coopération entre tous les acteurs. Les signataires se sont engagés à mener des actions dans le cadre de leurs compétences respectives, et se sont mis d'accord sur une série d'objectifs<sup>11</sup>.

Relevons enfin qu'en 2022, les États membres de l'UE ont adopté un plan de travail pour le logement des personnes sans-abri qui vise un objectif « idéal » de zéro personne à la rue en 2030<sup>12</sup>.

#### 4. Engagements wallons

Au niveau belge, un accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi a été signé le 12 mai 2014 entre l'État fédéral et les entités fédérées, lesquels se sont engagés, dans le respect de leurs compétences respectives, à poursuivre et à coordonner et harmoniser leurs politiques de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi<sup>13</sup>.

La Wallonie n'a cependant pas attendu cette accord pour développer des politiques en faveur des personnes sans domicile fixe et plus largement des personnes dites en difficultés sociales<sup>14</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir par exemple la résolution du 3 avril 2023 sur « Le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard » (A/HRC/RES/52/10).

<sup>7</sup> Nations Unies, « Sans-abrisme et droits humains », in <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-housing/homelessness-and-human-rights#:~:text=Le%2016%20décembre%202021%2C%20l.un%20affront%20à%20la%20dignité>, dernière consultation le 20 janvier 2024.

<sup>8</sup> SPF Sécurité sociale, « Plan d'action sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux », in <https://socialsecurity.belgium.be/fr/activites-internationales/plan-daction-sur-la-mise-en-oeuvre-du-socle-europeen-des-droits-sociaux>, dernière consultation le 20 janvier 2024.

<sup>9</sup> Consultable via le lien suivant : [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0314\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0314_FR.html)

<sup>10</sup> Parlement européen, « L'UE devrait fixer des objectifs pour mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030 », in <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20201120IPR92124/l-ue-devrait-fixer-des-objectifs-pour-mettre-fin-au-sans-abrisme-d-ici-2030>, dernière consultation le 20 janvier 2024.

<sup>11</sup> Commission européenne, « Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme », Union européenne, in <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1550&langId=fr&preview=cHJldkVtcGxQb3J0YWwhMjAxMjAyMTVvcmlV2aWV3>, dernière consultation le 20 janvier 2024.

<sup>12</sup> BELGA, « L'UE adopte un plan visant zéro sans-abri en 2030 », RTBF Info, 28 février 2022, in <https://www.rtbf.be/article/l-ue-adopte-un-plan-visant-zero-sans-abri-en-2030-10945115>.

<sup>13</sup> Notons également que le quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté, adopté en 2022, comprend neuf actions qui concernent spécifiquement le public sans abri.

<sup>14</sup> Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé définit les personnes en difficultés sociales comme « les majeurs, les mineurs émancipés, les pères mineurs, les mères mineures et les mineures enceintes, caractérisés par une fragilité psychosociale ou matérielle, et se trouvant dans l'incapacité de vivre de manière autonome, ainsi que les enfants qui les accompagnent » (art. 66).

Le 11 février 2004, le Parlement de Wallonie a adopté le décret relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales<sup>15</sup>. Ce décret accorde une reconnaissance aux maisons d'accueil, aux maisons de vie communautaire, aux abris de nuit, et aux maisons d'hébergement de type familial, et ce en vue de professionnaliser le secteur et d'encourager la qualité de l'hébergement, tant du côté de l'infrastructure que celui du personnel encadrant<sup>16</sup>.

C'est le décret du 28 avril 2016<sup>17</sup> qui introduira finalement le principe de financement décentralisé des abris de nuit et définira une programmation territoriale mieux adaptée aux trois types d'établissements subventionnés.

Une proposition de résolution visant à amplifier les actions pour mettre un terme au sans-abrisme d'ici 2030 a été déposée le 18 mai 2022 au Parlement de Wallonie<sup>18</sup>.

Le texte rappelait l'importance d'adopter une approche holistique pour la prise en charge des sans-abris, laquelle doit placer l'individu au cœur de la démarche, et ce dans toutes ses dimensions. Il n'est ainsi pas seulement question de reloger une personne, il faut lui donner les moyens humains, matériels et financiers d'une véritable reconstruction de soi.

En ce sens, la résolution demandait notamment au Gouvernement wallon de présenter aux parlementaires une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme, de dégager des moyens pour un suivi qui garantisse la prise en compte de la personne sans abri dans sa globalité et dans la durée, ou encore d'évaluer les interactions entre l'association et les initiatives publiques dans le domaine de l'aide aux sans-abris.

Si la proposition de résolution ne fut finalement pas adoptée, la discussion autour de ce texte fut l'occasion pour le Gouvernement de faire le point sur la politique menée<sup>19</sup>.

## 5. Stratégie régionale

### 5.1. La sortie de la pauvreté comme priorité absolue

En 2019, le Gouvernement fait de l'éradication du sans-abrisme et de l'insertion par le logement une « priorité absolue »<sup>20</sup> dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités<sup>21</sup>.

En juin 2020, le Gouvernement wallon approuve une note d'orientation prévoyant les grandes lignes du futur plan de sortie de la pauvreté en matière de logement, d'emploi, de formation et de la santé<sup>22</sup>.

---

<sup>15</sup> Parlement wallon, Décret du 12 février 2004 relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales ([Doc. 624 \(2003-2004\) – N° 1](#)).

<sup>16</sup> Le texte ne prévoyait cependant pas le financement des abris de nuit, lesquels fonctionnaient via des financements de projets divers. Lire la réponse à la question écrite du 5 mai 2008 de M. Marc Barvais à M. le Ministre Didier Donfut, sur « [Subventionnement des abris de nuit](#) ». Lire aussi Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, « Législation wallonne », in <https://www.ama.be/espace-membre/legislation/legislation-secteur/rw/>, dernière consultation le 6 novembre 2023.

<sup>17</sup> Parlement wallon, Décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatives aux abris de nuit, 27 avril 2016 ([Doc. 411 \(2015-2016\) – N° 1 à 4](#)).

<sup>18</sup> Voir [Doc. 928 \(2021-2022\) N°1](#).

<sup>19</sup> Lire le compte rendu de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, [CRIC N°77 \(2022-2023\)](#) du 20 décembre 2022.

<sup>20</sup> Parlement wallon, « Déclaration de politique régionale 2019-2024 », 13 septembre 2019 ([Doc. 34 \(2019-2020\), p. 31](#)).

<sup>21</sup> Voir à cet égard la rubrique logement du site officiel de la lutte contre la pauvreté en Wallonie, in <https://luttepauvrete.wallonie.be/thematiques/logement>, dernière consultation le 30 janvier 2024.

<sup>22</sup> Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF), Plan wallon de sortie de la pauvreté, Avis n°91 adopté le 12 avril 2022, in [https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/avis/CWEHF\\_91.pdf](https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/avis/CWEHF_91.pdf), dernière consultation le 30 janvier 2024.

En octobre 2021, le Gouvernement wallon adopte un « Plan de relance de la Wallonie ». Ce plan mutualise en réalité plusieurs programmes d'actions, à savoir Get Up Wallonia !<sup>23</sup>, la Déclaration de politique régionale et le Plan pour la Reprise et la Résilience (initié et financé par l'Union européenne)<sup>24</sup>.

Un mois plus tard, le 25 novembre 2021, le Gouvernement adopte par ailleurs un nouveau Plan wallon de sortie de la pauvreté, lequel entend mobiliser près d'un demi-milliard d'euros<sup>25</sup> afin d'« éliminer progressivement la pauvreté et offrir à tous les Wallons les moyens progressifs pour en sortir, via l'accès à un confort de base et un accès à l'emploi »<sup>26</sup>.

Parmi les mesures, il est proposé une stratégie wallonne coordonnée de sortie du sans-abrisme à travers notamment l'extension du dispositif des capteurs de logement et la pérennisation structurelle des moyens attribués aux relais sociaux existants<sup>27</sup>.

## 5.2. Les mesures du Plan de relance

Avec un budget de plus de 7 milliards d'euros, le Plan de relance de la Wallonie comporte plus de 300 projets<sup>28</sup> qui doivent permettre à la Région de répondre notamment aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Le Plan consacre 25 millions d'euros à l'élaboration d'une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme<sup>29</sup>.

A côté des outils existants tels que les CPAS, les agences immobilières sociales<sup>30</sup>, les associations de promotion du logement<sup>31</sup> ou encore les « capteurs logement »<sup>32</sup>, le Plan permet l'installation d'un Observatoire du sans-abrisme, le renforcement d'une série de mesures qui ont fait leurs preuves et le lancement de nouvelles à travers plusieurs projets spécifiques.

---

<sup>23</sup> Notons que l'initiative du Gouvernement « Get Up Wallonia ! » comprend un projet consacré à la lutte contre le sans-abrisme. Il y est notamment question d'identifier les groupes à risque, d'avoir un Observatoire du sans-abrisme pour assurer une veille permanente du secteur, ou encore d'établir un plan stratégique coordonné et transversal de sortie du sans-abrisme. Source : Gouvernement wallon, « Rapport du conseil stratégique de Get up Wallonia au Gouvernement wallon – Version finale », avril 2021, p. 332-333.

<sup>24</sup> Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), « Programme d'évaluation du Plan de relance de la Wallonie », in <https://www.iweps.be/projet/programme-devaluation-du-plan-de-relance-de-la-wallonie/>, dernière consultation le 8 novembre 2023.

<sup>25</sup> Voir <https://www.wallonie.be/fr/actualites/la-wallonie-adopte-son-plan-de-sortie-de-la-pauvrete>, dernière consultation le 6 février 2024. Il s'agit en réalité du 3ème plan de lutte contre la pauvreté. Un premier plan wallon de lutte contre la pauvreté a été approuvé par le Gouvernement wallon le 10 septembre 2015, puis enrichi en 2018 sous le Gouvernement MR-cdH (Les Engagés).

<sup>26</sup> Sur les 31 mesures que compte le Plan de sortie de la pauvreté, 14 sont à mettre en lien avec le Plan de relance. Lire la réponse à question orale du 6 décembre 2021 de M. Nicolas Tzanetatos à M. le Ministre-Président Elio Di Rupo, sur « Le Plan wallon de sortie de la pauvreté » ([Cric 76 \(2021-2022\), p. 2](#)). Lire également BELGA, « La Wallonie mobilise 482 millions jusqu'en 2024 pour son plan de sortie de la pauvreté », RTBF Info, 25 novembre 2021, in <https://www.rbf.be/article/la-wallonie-mobilise-482-millions-jusqu'en-2024-pour-son-plan-de-sortie-de-la-pauvrete-10885550>.

<sup>27</sup> Wallonie, « Plan wallon de sortie de la pauvreté », in [https://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/field/plan\\_wallon\\_de\\_sortie\\_de\\_la\\_pauvrete.pdf](https://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/field/plan_wallon_de_sortie_de_la_pauvrete.pdf), 2021, p.49-51.

<sup>28</sup> En mars 2022, le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux ont identifié 42 projets prioritaires.

<sup>29</sup> Gouvernement wallon, « Plan de relance de la Wallonie », 2021, p. 181-182.

<sup>30</sup> Les agences immobilières sociales garantissent aux propriétaires, moyennant un loyer réduit, de gérer le choix des locataires, le paiement régulier des loyers même en cas de vide locatif, un accompagnement social lorsque c'est nécessaire et la remise en bon état du logement au terme de la convention établie avec eux.

<sup>31</sup> Les APL sont des organismes à finalité sociale agissant pour l'intégration sociale par la mise à disposition d'un logement décent, par l'assistance administrative, technique et juridique relative au logement et par le développement de projets novateurs.

<sup>32</sup> Les « capteurs logement » jouent un rôle d'intermédiaire entre un candidat locataire (qui connaît la précarité et/ou des troubles de santé mentale) et un propriétaire qui s'engage dans une démarche « solidaire à risque limité »

### 5.2.1. La mise en place d'un Observatoire wallon du sans-abrisme (projet 232)

Installé au sein du SPW Intérieur et Action sociale, l'Observatoire wallon du sans-abrisme (OWSA) est actif depuis la fin 2022 et a pour objectif de passer d'une logique de gestion de la pauvreté, telle qu'elle s'opère actuellement, à une logique de prévention du sans-abrisme<sup>33</sup>.

Il permet de disposer de données quantitatives et qualitatives concernant les personnes sans-abri, d'assurer le suivi d'une stratégie globale de lutte contre la grande précarité et d'améliorer, après analyse des parcours de vie, les politiques publiques en la matière.

L'Observatoire est constitué d'un « Comité d'accompagnement », chargé de veiller au bon fonctionnement de l'Observatoire, et d'un « Comité des acteurs de la lutte contre le sans-abrisme ». Ce dernier concentre l'expertise wallonne sur la question du sans-abrisme et l'absence de chez soi.

Il rassemble ainsi des acteurs institutionnels relevant du secteur du logement, de l'action sociale et de la santé, tant au niveau régional qu'à d'autres niveaux de pouvoirs. Des acteurs du monde associatif<sup>34</sup> sont également représentés, ainsi qu'un expert universitaire<sup>35</sup>.

L'Observatoire est par ailleurs impliqué dans l'organisation des dénombrements des personnes sans-abris ou sans chez-soi<sup>36</sup> et assure en outre une coordination avec l'IWEPS et l'administration wallonne pour s'assurer de la cohérence et du partage des informations recueillies auprès des opérateurs agréés par la Wallonie.

Enfin, il représente la Wallonie au sein d'une concertation interfédérale organisée par le Service public fédéral de programmation Intégration Sociale, qui vise notamment à l'échange de données pertinentes relatives à ce phénomène<sup>37</sup>.

### 5.2.2. Le renforcement et l'élargissement des dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon (projet 233)

Au niveau des pays de l'Union Européenne, il existe deux approches possibles pour la réintégration sociale et professionnelle des personnes sans-abri :

- l'approche par le logement en premier, dénommé « Housing-led homelessness strategy » ;
- l'approche par une réintégration par étapes, dénommée « Staircase system », qui consiste à sortir de la rue par l'hébergement d'urgence, puis par un logement précaire ou de transition, puis par un logement durable.

Cette seconde approche opérationnelle dans la majorité des pays de l'Union Européenne est de plus en plus critiquée dans la mesure où elle viendrait prolonger à long terme le sans-abrisme et que l'obtention d'un logement durable peut mettre des années, ce qui est par ailleurs coûteux pour la collectivité<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> Gouvernement wallon, « La Wallonie se dote d'un « Observatoire du sans-abrisme » pour mieux lutter contre la pauvreté », 22 juin 2022, in <https://morreale.wallonie.be/home/presse-actualites/communiques-de-presse/presses/la-wallonie-se-dote-dun-observatoire-du-sans-abrisme-pour-mieux-lutter-contre-la-pauvrete.html>.

<sup>34</sup> Citons notamment le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) et de Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement (ARCA), le Rassemblement des Associations de Promotion du Logement (RAPeL), les Relais sociaux.

<sup>35</sup> Lire la réponse de Mme la Ministre Morreale à la question écrite du 30 juin 2023 de Monsieur Lomba sur l'Observatoire wallon du sans-abrisme, in <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=122553>, dernière consultation le 6 février 2024.

<sup>36</sup> Voir aussi le point 5.2.4.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Observatoire Européen de la Non-Discrimination et des Droits Fondamentaux (OENDDF), « Notre approche des personnes sans-abris : Housing First – Housing inclusion », 16 juin 2015, in <https://europeanobsndfr.org>, dernière consultation le 30 janvier 2024.



Avec le Housing Led, la logique est donc inversée : le logement est la première étape et on peut y accéder sans conditions à l'exception de celles qui s'appliquent à tout locataire c'est-à-dire, payer son loyer et respecter le contrat de bail<sup>39</sup>.

Ce dernier dispositif, très implanté au Danemark et en Finlande (et dénommé Housing First aux Etats-Unis)<sup>40</sup>, vise des personnes sans abri et consiste en un accès rapide et permanent à un logement stable ainsi qu'à un accompagnement psychosocial et sanitaire<sup>41</sup>. Il est basé sur la conviction que l'accès à un logement est la première étape vers davantage de stabilité et d'indépendance. Outre l'accès à un logement de manière durable, il permet de rétablir les liens sociaux et de bénéficier d'autres services<sup>42</sup>.

Le dispositif prend ainsi davantage en compte la diversité des situations des personnes en difficulté de logement et propose des solutions de logement évolutives en fonction de leurs besoins, de leur situation et de leur capacité à vivre de manière autonome.

Testé dès 2013 à Anvers, Gand, Hasselt, Bruxelles, Molenbeek, Liège, Charleroi et Namur, le Housing First/Housing Led a d'abord été soutenu par l'État fédéral avant d'être repris en 2016 par la Région wallonne puis étendu à La Louvière, Mons-Borinage, Tournai et Verviers<sup>43</sup>.

En 2018, le Gouvernement wallon a décidé d'allouer une subvention annuelle forfaitaire de 125.000 euros à tout relais social urbain reconnu coordonnant un dispositif Housing first, et ce afin de couvrir les frais relatifs au fonctionnement ainsi qu'au personnel socio-éducatif et sanitaire<sup>44</sup>.

Dans le cadre du Plan de relance (2023), ce sont 2,5 millions d'euros qui ont été débloqués à destination de dix projets Housing first<sup>45</sup>, et ce en vue de renforcer les équipes existantes, d'implémenter de nouvelles équipes dans les relais sociaux qui en sont dépourvus, mais aussi d'élargir le dispositif aux territoires non couverts, à savoir Dinant, Thuin, Philippeville, Huy-Waremme et Ath<sup>46</sup>.

### 5.2.3. Le renforcement du cadre des maisons d'accueil (projet 234)

Ce projet consiste à renforcer le cadre des structures d'hébergement que sont, notamment, les maisons d'accueil, par le financement de personnels internes et/ou d'agents de liaison et/ou des équipes mobiles pluridisciplinaires pour optimiser l'accompagnement et la préparation de la sortie vers un logement, de façon durable.

---

<sup>39</sup> Voir la page web du Relais social Intercommunal de la Province de Luxembourg, in <https://www.relais-social-luxembourg.be/projets-specifiques>, dernière consultation le 30 janvier 2024.

<sup>40</sup> Lire à ce sujet « BUXANT (Coralie), « Housing First : une invitation à envisager la fin du sans-abrisme », Vie sociale 2018/3-4 (n°23-24), pp. 125-136, in <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2018-3-page-125.htm>, dernière consultation le 30 janvier 2024.

<sup>41</sup> Voir l'article 39 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé

<sup>42</sup> Parlement wallon, Question orale du 6 janvier 2015 de Mme Véronique Salvi à M. le Ministre Maxime Prévot, sur « La poursuite du « Housing First » en Wallonie » ([Cric 61 \(2014-2015\), p. 40](https://www.parl.wallonie.be/CRIC/CRIC61_2014-2015_p_40)). Voir également Destination FSE/Priorité 4 : Lutter contre la pauvreté, dont la pauvreté infantile et favoriser l'inclusion sociale, 31 juillet 2023, in <https://fse.be/fr/actualite/news/destination-fse-cet-ete-explorez-les-priorites-du-programme3/>, dernière consultation le 30 janvier 2024.

<sup>43</sup> Housing First Belgium, « Gagner la lutte contre le sans-abrisme par le logement », in <http://www.housingfirstbelgium.be/fr/>, dernière consultation le 14 novembre 2023.

<sup>44</sup> Voir l'article 61 de l'Arrêté de la Région wallonne du 13 décembre 2018 modifiant diverses dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé

<sup>45</sup> HENNUY (Jean-Claude), « Revivre après des années d'errance grâce au projet Housing First du Relais Social du Brabant wallon », RTBF Info, 10 octobre 2023, in <https://www.rtf.be/article/revivre-apres-des-annees-derrance-grace-au-projet-housing-first-du-relais-social-du-brabant-wallon-11269768>.

<sup>46</sup> Voir la discussion relative au projet de budget générale des dépenses pour l'année 2024 en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, CRIC n°59 (2023-2024), 28 novembre 2023, p. 37, in [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2023\\_2024/CRIC/cric59.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2023_2024/CRIC/cric59.pdf). Lire aussi Wallonie, « Housing first : de nouvelles aides pour reloger les sans-abris », 28 septembre 2023, in <https://www.wallonie.be/fr/actualites/housing-first-de-nouvelles-aides-pour-reloger-les-sans-abris>

Au total, près de 4 millions d'euros par an sont mobilisés dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie en faveur des structures d'hébergement agréées par le SPW Intérieur et Action sociale (maisons d'accueil, maisons de vie communautaire et abris de nuit). Plus concrètement, ce budget doit servir au financement de trois mesures concertées avec le secteur.

Une des mesures consiste en l'octroi d'un forfait de 25 000 euros à chaque structure d'hébergement pour la prise en charge de frais de fonctionnement, ce qui diminue la participation financière des personnes hébergées.

Une autre mesure consiste à étendre la subvention propre à la mission d'accompagnement post-hébergement à toutes les maisons d'accueil, et ce en vue d'améliorer la préparation de la sortie et de renforcer l'accompagnement au sein du logement.

Enfin, une dernière mesure permet aux maisons d'accueil de plus de 31 places subventionnées<sup>47</sup> d'engager du personnel supplémentaire pour améliorer l'accompagnement des personnes hébergées dans un contexte de violences conjugales<sup>48</sup>.

Ces différentes mesures devraient se voir concrétisées par l'adoption du décret introduisant des dispositions relatives à l'accueil de jour des personnes sans abri ou sans chez soi dans le Code wallon de l'action et de la santé (voir point 5.4.), lequel est actuellement examiné en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

#### 5.2.4. Les appels à projets « Territoires zéro sans-abrisme » (projet 235)

En juin 2023, le Gouvernement wallon débloque 20 millions d'euros dans le cadre d'un appel à projets visant à lancer une expérience pilote pour créer des « territoires zéro sans-abrisme »<sup>49</sup>.

Cet appel, piloté par l'Observatoire wallon du sans-abrisme (voir point 5.2.1)<sup>50</sup>, entend permettre l'acquisition ou la construction de biens immobiliers, de terrains ou des solutions de logements modulables pour les sans-abris (tels que des hôtels sociaux, des *tinyhouses*, des habitations protégées, ou encore des logements collectifs)<sup>51</sup>, mais aussi à tester des méthodologies liant l'offre de logement et l'offre d'accompagnement multidisciplinaire spécialisé pour sortir les personnes de la rue (y compris avec un focus particulier lorsque celles-ci présentent des problèmes lourds en termes de toxicomanie ou de santé mentale)<sup>52</sup>.

Le Gouvernement a cependant proposé de mobiliser des moyens additionnels pour permettre le déploiement de plus d'expériences pilotes en Wallonie. Ainsi, le budget consacré à l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » doit dépasser les 34 millions d'euros<sup>53</sup>. Les projets retenus doivent permettre, par le biais d'un dénombrement<sup>54</sup>, de mieux connaître le

---

<sup>47</sup> Il est ici question des maisons d'accueil qui bénéficiaient de la subvention inhérente à l'article 97 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé.

<sup>48</sup> Lire la réponse de Mme la Ministre Morreale à la question écrite du 16 décembre 2022 de Mme Delporte sur « Les difficultés rencontrées par les maisons d'accueil agréées en Wallonie suite à la crise », in <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=117243>, dernière consultation le 6 février 2024.

<sup>49</sup> Lire à cet égard les propos de Mme la Ministre Morreale lors des débats budgétaires en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, le 28 novembre 2023, in [http://nautilus.parlement-wallonie.be/Archives/2023\\_2024/CRIC/cric59.pdf](http://nautilus.parlement-wallonie.be/Archives/2023_2024/CRIC/cric59.pdf), dernière consultation le 6 février.

<sup>50</sup> Lire la réponse de Mme la Ministre Morreale à la question écrite du 11 octobre 2023 de Mme Sabine Roberty sur « L'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme », in <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=124304>, dernière consultation le 6 février 2024.

<sup>51</sup> Gouvernement wallon, « 20 millions d'euros pour initier des « territoires zéro sans-abrisme » en Wallonie », 18 juillet 2023, in <https://collignon.wallonie.be/home/presse--actualites/communiques-de-presse/presses/20-millions-deuros-pour-initier-des-territoires-zero-sans-abrisme-en-wallonie.html>.

<sup>52</sup> Parlement wallon, Question orale du 24 octobre 2023 de Mme Diana Nikolic à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le suivi de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » » ([Cric 33 \(2023-2024\), p. 60](#)).

<sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> Notons que la Fondation Roi Baudouin a mené en 2020 une étude visant à dénombrer les sans-abris dans plusieurs villes belges. La finalité de ce recensement était déjà de mieux connaître le phénomène du sans-abrisme et du mal-logement pour apporter des réponses adaptées et coordonnées à chaque niveau de pouvoir et de compétences, sur la base de données connues et comparables. Il était également question de développer un manuel

phénomène du sans-abrisme et d'affiner le diagnostic en termes de besoins liés au territoire<sup>55</sup>. Il offrira également un état des lieux de l'offre d'opérateurs actifs dans la lutte contre le sans-abrisme, et ce en vue d'établir un plan d'action stratégique, en ce compris sur le plan préventif<sup>56</sup>.

### 5.3. Les plans Grand Froid

Les plans Grand Froid sont activés chaque année en période hivernale et visent à assurer la prise en charge des personnes les plus précarisées lorsque les conditions climatiques sont particulièrement rudes<sup>57</sup>. Ils sont coordonnés par les sept relais sociaux urbains<sup>58</sup>.

La Wallonie dégage, pour ce faire, des moyens complémentaires afin d'éviter la saturation des centres d'hébergement. D'autres solutions sont alors trouvées telles que des halls, des maisons, voire des hôtels pour permettre d'abriter dans l'urgence les personnes qui le nécessitent.

Dans le cadre du Plan Grand Froid 2023-2024, déployé du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 mars (avec prolongation possible en cas de nécessité), le Gouvernement a mobilisé des moyens complémentaires à hauteur de 34 millions d'euros pour des projets pilotes de solutions innovantes de logement et d'accompagnement des personnes précarisées. Des moyens additionnels à hauteur de 3,6 millions d'euros ont également été dégagés pour renforcer le dispositif wallon des abris de nuit<sup>59</sup>.

### 5.4. Le projet de décret introduisant des dispositions relatives à l'accueil de jour des personnes sans abri dans le CWASS

Le projet décret introduisant des dispositions relatives à l'accueil de jour des personnes sans abri ou sans chez soi dans le Code wallon de l'action et de la santé<sup>60</sup> vise à adapter la réglementation à la réalité du secteur et aux besoins du public, notamment pour donner suite aux nouvelles missions confiées dans le cadre du projet 234 du Plan de relance wallon (mission de « post-hébergement », mission de lutte contre les violences conjugales, ainsi qu'un forfait pour couvrir des frais de personnel, voir point 5.2.3.).

La réforme vise également à intégrer la notion d'accueil bas seuil<sup>61</sup> dans les abris de nuit pour permettre aux structures de renforcer leur cadre en personnel et les enveloppes de fonctionnement.

---

pratique relatif à l'organisation de ces recensements destiné à l'ensemble des administrations locales belges. Lire la réponse de Mme la Ministre Morreale à la question écrite du 26 mars 2021 de Mme Delporte, sur « L'étude de la Fondation Roi Baudouin sur le sans-abrisme », in <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=103371>, dernière consultation le 6 février 2024. Voir enfin Fondation Roi Baudouin, « Dénombrement sans-abrisme et absence de chez-soi », in <https://kbs-frb.be/fr/denombrement-sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi>, dernière consultation le 19 octobre 2023.

<sup>55</sup> LAMBRECHT (Marine), « La Wallonie active son « Plan Grand Froid » ce 1<sup>er</sup> novembre : « Le sans-abrisme recouvre de multiples facettes », RTBF Info, 31 octobre 2023, in <https://www.rtf.be/article/la-wallonie-active-son-plan-grand-froid-ce-1er-novembre-le-sans-abrisme-recouvre-de-multiples-facettes-11280281>.

<sup>56</sup> Lire la réponse de Mme la Ministre Morreale à la question orale du 6 février 2024 de Monsieur de Lamotte sur « l'état d'avancement de l'opération "Territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) », in [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2023\\_2024/CRAC/crac97.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2023_2024/CRAC/crac97.pdf), dernière consultation le 7 février 2024.

<sup>57</sup> Wallonie, « Informer sur le Plan Grand Froid », in <https://www.wallonie.be/fr/demarches/informer-sur-le-plan-grand-froid>, dernière consultation le 7 novembre 2023.

<sup>58</sup> Lire la réponse de Mme la Ministre Morreale à la question écrite du 14 novembre 2023 de Mme Durenne sur « le Plan Grand froid 2023-2024 », in <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=124844>, dernière consultation le 6 février 2024.

<sup>59</sup> BELGA, « Le « Plan Grand Froid » activé dès mercredi en Wallonie », Le Soir, 31 octobre 2023, in <https://www.lesoir.be/546754/article/2023-10-31/le-plan-grand-froid-active-des-mercredi-en-wallonie>.

<sup>60</sup> Voir Doc. 1570 (2023-2024) N°1.

<sup>61</sup> L'accueil à « bas seuil d'exigence » consiste donc à faciliter l'accès à un dispositif en limitant drastiquement les différentes règles à destination des bénéficiaires. L'objectif de ce type de dispositif est de se rendre accessible aux personnes exclues et dont le symptôme, la consommation de produits psychoactifs par exemple, empêcherait l'accès à des dispositifs plus ordinaires avec une exigence d'accueil plus haute. Voir Descendre, Yann. « Bas

Le Gouvernement a indiqué que ce texte a fait l'objet d'une étroite concertation avec le secteur, avec l'AMA (la Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans Abris) et l'ARCA (l'Association Régionale des Centres d'Accueil).

A titre d'exemple, il peut être relevé la mission supplémentaire confiée aux abris de nuit, à savoir tisser un lien avec le public en vue d'enclencher un processus de réinsertion. La collaboration entre les opérateurs du secteur du logement et les maisons d'accueil est également renforcée, tout comme l'est la collaboration avec le secteur de la santé.

La réforme entend par ailleurs organiser une meilleure articulation entre les abris de nuit et les accueils de jour.

## 6. Perspectives

Le nombre de personnes ayant recours à l'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie n'a cessé d'augmenter (4497 en 2022 contre 4395 en 2020)<sup>62</sup>.

Le Conseil économique, social, et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) a rappelé que de multiples enjeux sous-jacents au phénomène du sans-abrisme sont à souligner, tels que son caractère multifactoriel, l'importance de données centralisées, ou encore la nécessité d'agir en amont sur diverses politiques structurelles<sup>63</sup>.

En réponse à une question parlementaire, la Ministre de l'Action sociale déclarait en juillet 2023 qu'il existait des solutions intéressantes pour sortir de la rue, notamment un accompagnement dans le cadre duquel, pour les gens qui n'ont pas réussi à se sevrer et qui ont de grosses dépendances, vont quand même pouvoir trouver un abri pour la nuit<sup>64</sup>.

Les expériences « Territoires zéro sans-abrisme » constituent pour leur part une étape importante dans la lutte contre ce phénomène. À cet égard, le Gouvernement wallon envisage, dans le cadre de la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (cf. point 3.2) et la présidence belge du Conseil de l'UE – de janvier à juin 2024 – de partager les enseignements tirés de ces expériences<sup>65</sup>.

En dépit de ces efforts, certains lieux d'accueil sont saturés en permanence et réclament toujours plus de moyens<sup>66</sup>. En cause notamment, les impacts de la crise sanitaire sur l'économie et la santé mentale, le contexte géopolitique de plus en plus tendu, ou encore les catastrophes climatiques qui déplacent les populations<sup>67</sup>.

---

*seuil d'exigence » : le rôle paradoxal d'une pratique professionnelle dans le processus de carrière déviante des « jeunes en errance » à Bruxelles. Analyse des pratiques professionnelles destinées aux « jeunes en errance ».* Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, 2020. Prom. : Lotte Damhuis. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:28418>, dernière consultation le 7 février 2024.

<sup>62</sup> IWEPS « Tableau de bord de la pauvreté en Wallonie », N° 7, 2022, p. 47, in <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2022/10/RS07-Tableau-de-bord-pauvrete.pdf>.

<sup>63</sup> CESE Wallonie, « Pour une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme en Wallonie », in <https://www.cesewallonie.be/avis/avis-dinitiative-concernant-la-strategie-wallonne-de-sortie-du-sans-abrisme>, dernière consultation le 17 novembre 2023.

<sup>64</sup> Parlement wallon, Question d'actualité du 12 juillet 2023 de M. Laurent Devin à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'exemple d'Utrecht pour la prise en charge du sans-abrisme » ([Cri 20 \(2022-2023\), p. 49](https://www.parl.wallonie.be/ri/2022-2023/2023-07-12/2023-07-12-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000)).

<sup>65</sup> Parlement wallon, Question écrite du 16 mai 2023 de M. François Desquesnes à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les projets 232 et 235 du Plan de relance de la Wallonie relatifs à la lutte contre le sans-abrisme](https://www.parl.wallonie.be/ri/2022-2023/2023-05-16/2023-05-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000) ».

<sup>66</sup> LAMBRECHT (Marine), op.cit.

<sup>67</sup> STAS (Anais), « A peine ouvert, l'abri de nuit d'Arlon est déjà saturé », RTBF Info, 12 octobre 2023, in <https://www.rtbf.be/article/a-peine-ouvert-labri-de-nuit-darlon-est-deja-sature-11270758>.

Face à l'exacerbation de la violence, la question du bénévolat dans le secteur des abris de nuit et des abris de jour risque par ailleurs de se poser<sup>68</sup>.

L'application de la prochaine réforme (voir point 5.4.) et les effets des mesures mises en place par le Gouvernement dans ce cadre seront probablement observés de près par les membres de l'assemblée.

## 7. Travaux parlementaires

### 7.1. Décrets

Le 19 janvier 2024

Projet de décret introduisant des dispositions relatives à l'accueil de jour des personnes sans abri ou sans chez soi dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé ([Doc. 1570 \(2023-2024\) N°1](#)).

Le 22 février 2016

Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives aux abris de nuit, adopté le 27 avril 2016 ([Doc. 411 \(2015-2016\) – N° 1](#)).

Le 8 décembre 2003

Projet de décret relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales, adopté le 11 février 2004 ([Doc. 624 \(2003-2004\) – N° 1](#)).

### 7.2. Résolution

Le 18 mai 2022

Proposition de résolution visant à amplifier les actions pour mettre un terme au sans-abrisme d'ici 2030 ([Doc. 928 \(2021-2022\) – N° 1](#)).

### 7.3. Questions au Gouvernement (législature 2019-2024)

#### 7.3.1. Interpellations

Le 18 avril 2023

Interpellation de M. André Antoine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La réponse du Gouvernement wallon face au premier dénombrement du sans-abrisme en Brabant wallon » ([Cric 140 \(2022-2023\), p. 10](#)).

Le 14 février 2023

Interpellation de M. Jori Dupont à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La mort d'une personne sans domicile fixe (SDF) à Tournai et la problématique de l'abri de nuit » ([Cric 102 \(2022-2023\), p. 14](#)).

#### 7.3.2. Questions orales

Le 6 février 2024

Question orale de Mme Mengoni à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « le soutien aux femmes sans domicile » ([Cric 97 \(2023-2024\), p.35](#)).

---

<sup>68</sup> Lire à cet égard les propos de Mme la Ministre Morreale lors des débats budgétaires en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, le 28 novembre 2023, in [http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2023\\_2024/CRIC/cric59.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2023_2024/CRIC/cric59.pdf), dernière consultation le 6 février.

Le 12 décembre 2023

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets "Territoires zéro sans-abrisme" » ([Cric 70 \(2023-2024\), p. 53](#)).

Le 24 octobre 2023

Question orale de Mme Diana Nikolic à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le suivi de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » » ([Cric 33 \(2023-2024\), p. 60](#)).

Le 11 juillet 2023

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les statistiques et les actions relatives au sans-abrisme en Wallonie » ([Cric 195 \(2022-2023\), p. 47](#)).

Le 16 mai 2023

Question orale de M. Laurent Heyvaert à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le manque de solution pour les sans-abri de Liège » ([Cric 151 \(2022-2023\), p. 11](#)).

Le 7 mars 2023

Question orale de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme » ([Cric 112 \(2022-2023\), p. 30](#)).

Le 31 janvier 2023

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les revendications du secteur de lutte contre le sans-abrisme » ([Cric 94 \(2022-2023\), p. 16](#)).

Le 18 octobre 2022

Question orale de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La lutte structurelle contre le sans-abrisme » ([Cric 30 \(2022-2023\), p. 19](#)).

Le 18 octobre 2022

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'accompagnement médical des personnes sans-abri » ([Cric 30 \(2022-2023\), p. 20](#)).

Le 20 septembre 2022

Question orale de M. John Beugnies à M. le Ministre Christophe Collignon, sur « Les "tiny houses" et la lutte contre le sans-abrisme » ([Cric 7 \(2022-2023\), p. 48](#)).

Le 1er février 2022

Question orale de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'augmentation du nombre de sans-abri en Wallonie » ([Cric 114 \(2021-2022\), p. 56](#)).

Le 9 novembre 2021

Question orale de M. Antoine Hermant à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La fermeture et la saturation des abris de nuit en Province de Hainaut » ([Cric 54 \(2021-2022\), p. 49](#)).

Le 5 octobre 2021

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La lutte contre le sans-abrisme » ([Cric 33 \(2021-2022\), p. 69](#)).

Le 22 juin 2021

Question orale de Mme Joëlle Kapompole à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La lutte contre le sans-abrisme au sein du Plan de relance » ([Cric 213 \(2020-2021\), p. 43](#)).

Le 22 juin 2021

Question orale de Mme Diana Nikolic à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les expériences pilotes de type "zéro sans-abri" dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie » ([Cric 213 \(2020-2021\), p. 43](#)).

Le 21 juin 2021

Question orale de M. Maxime Hardy à M. le Ministre Philippe Henry, sur « La gratuité des transports en commun pour les sans-abri » ([Cric 209 \(2020-2021\), p. 41](#)).

Le 11 mai 2021

Question orale de Mme Diana Nikolic à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'abri de nuit à Liège » ([Cric 186 \(2020-2021\), p. 66](#)).

Le 27 avril 2021

Question orale de M. Rodrigue Demeuse à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le développement des logements d'urgence et d'un abri de nuit à Huy-Waremme » ([Cric 170 \(2020-2021\), p. 79](#)).

Le 30 mars 2021

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les conclusions de la fondation Roi Baudouin sur la politique de sans-abrisme » ([Cric 160 \(2020-2021\), p. 20](#)).

Le 26 janvier 2021

Question orale de M. John Beugnies à M. le Ministre Christophe Collignon, sur « La mise à disposition de bâtiments vides aux sans-abri » ([Cric 115 \(2020-2021\), p. 67](#)).

Le 26 janvier 2021

Question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le soutien aux abris de jour et aux abris de nuit en période hivernale » ([Cric 114 \(2020-2021\), p. 89](#)).

Le 12 janvier 2021

Question orale de Mme Diana Nikolic à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le recensement des personnes sans-abri en Wallonie » ([Cric 100 \(2020-2021\), p. 73](#)).

Le 17 novembre 2020

Question orale de M. André Antoine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'absence d'abri de nuit en Brabant wallon » ([Cric 65 \(2020-2021\), p. 27](#)).

Le 13 octobre 2020

Question orale de Mme Laure Lekane à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'augmentation des personnes toxicomanes et des sans-abris dans les rues de Liège » ([Cric 33 \(2020-2021\), p. 47](#)).

Le 13 octobre 2020

Question orale de M. Mourad Sahli à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les conditions de vie des femmes sans-abri » ([Cric 33 \(2020-2021\), p. 47](#)).

Le 29 septembre 2020

Question orale de Mme Diana Nikolic à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'approche "Housing First" dans la prise en charge du sans-abrisme » ([Cric 19 \(2020-2021\), p. 75](#)).

Le 30 juin 2020

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les revendications de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris (AMA) » ([Cric 146 \(2019-2020\), p. 23](#)).

Le 16 juin 2020

Question orale de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La prévention du sans-abrisme » ([Cric 135 \(2019-2020\), p. 43](#)).

Le 16 juin 2020

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La répartition des abris de nuit » ([Cric 135 \(2019-2020\), p. 43](#)).

Le 5 mai 2020

Question orale de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'accès des sans papiers aux abris de nuit durant la crise du coronavirus » ([Cric 110 \(2019-2020\), p. 95](#)).

Le 5 mai 2020

Question orale de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La situation des personnes sans-abri en période de confinement » ([Cric 110 \(2019-2020\), p. 97](#)).

Le 24 avril 2020

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. le Ministre Pierre-Yves Dermagne, sur « La prise en charge des personnes sans-abri durant la crise du Covid-19 » ([Cric 109 \(2019-2020\), p. 37](#)).

Le 7 janvier 2020

Question orale de M. Rodrigue Demeuse à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le développement des abris de nuit » ([Cric 60 \(2019-2020\), p. 23](#)).

Le 26 novembre 2019

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le dénombrement nécessaire à la lutte contre le sans-abrisme » ([Cric 40 \(2019-2020\), p. 35](#)).

Le 26 novembre 2019

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'accompagnement des femmes sans-abri » ([Cric 40 \(2019-2020\), p. 32](#)).

Le 22 octobre 2019

Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. le Ministre Pierre-Yves Dermagne, sur « La lutte contre le sans-abrisme en milieu rural » ([Cric 24 \(2019-2020\), p. 16](#)).

Le 22 octobre 2019

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'évaluation des besoins des sans-abri » ([Cric 23 \(2019-2020\), p. 46](#)).

Le 8 octobre 2019

Question orale de M. Laurent Heyvaert à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La programmation territoriale des abris de nuit » ([Cric 14 \(2019-2020\), p. 19](#)).



### 7.3.3. Questions d'actualité

Le 10 janvier 2024

Question d'actualité de Mme Sophie Mengoni à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'accueil des personnes sans abri en période de grand froid » ([Cri 9 \(2023-2024\), p. 34](#)).

Le 10 janvier 2024

Question d'actualité de M. Dimitri Legasse à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La nécessité de créer un abri de nuit en Brabant wallon » ([Cri 9 \(2023-2024\), p. 33](#)).

Le 12 juillet 2023

Question d'actualité de M. Laurent Devin à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'exemple d'Utrecht pour la prise en charge du sans-abrisme » ([Cri 20 \(2022-2023\), p. 48](#)).

Le 31 mai 2023

Question d'actualité de Mme Sophie Mengoni à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'ouverture d'un abri de nuit réservé aux femmes » ([Cri 17 \(2022-2023\), p. 53](#)).

Le 23 mars 2022

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'étude de la Fondation Roi Baudouin sur le sans-abrisme » ([Cri 18 \(2021-2022\), p. 15](#)).

Le 23 mars 2022

Question d'actualité de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Les chiffres du sans-abrisme » ([Cri 18 \(2021-2022\), p. 15](#)).

Le 23 mars 2022

Question d'actualité de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le dénombrement des sans-abri par la Fondation Roi Baudouin » ([Cri 18 \(2021-2022\), p. 16](#)).

Le 23 mars 2022

Question d'actualité de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La lutte structurelle contre le sans-abrisme » ([Cri 18 \(2021-2022\), p. 14](#)).

Le 10 février 2021

Question d'actualité de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « Le soutien aux personnes sans-abri durant la vague de froid » ([Cri 19 \(2020-2021\), p. 18](#)).

### 7.3.4. Questions urgentes

Le 10 janvier 2024

Question urgente de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « La réponse de Madame la Ministre sur la situation de saturation des services d'hébergement des sans-abri » ([Cri 9 \(2023-2024\), p. 34](#)).

Le 18 janvier 2023

Question urgente de Mme Amandine Pavet à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « L'appel à l'aide des associations aidant les sans-abri » ([Cri 9 \(2022-2023\), p. 11](#)).

### 7.3.5. Questions écrites

Le 23 janvier 2024

Question écrite de Mme Fatima Ahallouch à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La mise en œuvre du projet "Territoire Zéro Sans-Abrisme" en Wallonie picarde](#) ».

Le 20 novembre 2023

Question écrite de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le sans-abrisme](#) ».

Le 17 novembre 2023

Question écrite de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets "Territoires zéro sans-abrisme"](#) ».

Le 14 novembre 2023

Question écrite de Mme Joëlle Kapompole à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le relogement des personnes sans-abri](#) ».

Le 11 octobre 2023

Question écrite de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'appel à projets "Territoires zéro sans-abrisme"](#) ».

Le 29 septembre 2023

Question écrite de M. Jean-Luc Crucke à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La situation des femmes sans-abri en Région wallonne](#) ».

Le 13 juillet 2023

Question écrite de Mme Alice Bernard à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le dénombrement des personnes sans-abri en Wallonie](#) ».

Le 12 juillet 2023

Question écrite de Mme Jacqueline Galant à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les actions de Madame la Ministre pour une poursuite du dénombrement du sans-abrisme en Wallonie](#) ».

Le 30 juin 2023

Question écrite de M. Eric Lomba à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'Observatoire wallon du sans-abrisme](#) ».

Le 16 mai 2023

Question écrite de M. François Desquesnes à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les projets 232 et 235 du Plan de relance de la Wallonie relatifs à la lutte contre le sans-abrisme](#) ».

Le 8 mars 2023

Question écrite de Mme Fatima Ahallouch à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'avis d'initiative du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie \(CESE Wallonie\) sur la stratégie de lutte contre le sans-abrisme](#) ».

Le 7 mars 2023

Question écrite de M. Jean-Luc Crucke à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les propositions du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie \(CESE Wallonie\) face à la problématique du sans-abrisme en Région wallonne](#) ».

Le 1er février 2023

Question écrite de Mme Alice Bernard à M. le Ministre Philippe Henry, sur « [L'octroi du tarif social wallon aux centres d'accueil des sans-abri](#) ».

Le 1er février 2023

Question écrite de M. László Schonbrodt à M. le Ministre Philippe Henry, sur « [L'octroi du tarif social wallon aux centres d'accueil des sans-abri](#) ».

Le 1er février 2023

Question écrite de Mme Joëlle Kapompole à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le soutien aux personnes sans abri](#) ».

Le 30 janvier 2023

Question écrite de M. Michel de Lamotte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les solutions pour les sans-abri et leurs animaux de compagnie](#) ».

Le 23 décembre 2022

Question écrite de M. Christophe Clersy à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La crise énergétique pour les structures d'aides aux sans-abri et aux personnes fragilisées](#) ».

Le 20 octobre 2022

Question écrite de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La fermeture de l'abri de nuit d'Arlon](#) ».

Le 18 octobre 2022

Question écrite de M. Mourad Sahli à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le sans-abrisme chez les jeunes adultes](#) ».

Le 18 octobre 2022

Question écrite de M. Eddy Fontaine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La sortie du sans-abrisme en Wallonie](#) ».

Le 18 octobre 2022

Question écrite de Mme Véronique Durenne à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'Observatoire wallon du Sans-Abrisme \(OWSA\)](#) ».

Le 18 octobre 2022

Question écrite de M. André Antoine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'absence d'abri de nuit en Brabant wallon](#) ».

Le 19 septembre 2022

Question écrite de M. François Desquesnes à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le subventionnement des maisons d'accueil, des maisons de vie communautaire et des abris de nuit relevant du secteur privé et du secteur public](#) ».

Le 30 juin 2022

Question écrite de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le lancement de l'Observatoire du sans-abrisme](#) ».

Le 30 juin 2022

Question écrite de Mme Véronique Durenne à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La mise en place de l'Observatoire wallon du sans-abrisme](#) ».

Le 18 mai 2022

Question écrite de M. Germain Mugemangango à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le sans-abrisme des enfants](#) ».

Le 17 mai 2022

Question écrite de M. Eddy Fontaine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La lutte contre le sans-abrisme en milieu rural](#) ».

Le 20 avril 2022

Question écrite de M. Nicolas Tzanetatos à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La prévention du sans-abrisme](#) ».

Le 13 avril 2022

Question écrite de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La plus-value de l'observatoire du sans-abrisme](#) ».

Le 25 février 2022

Question écrite de Mme Joëlle Kapompole à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La lutte contre le sans-abrisme en Wallonie à travers la création de places d'accueil de jour](#) ».

Le 14 février 2022

Question écrite de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La répartition des abris de nuit sur le territoire wallon](#) ».

Le 8 février 2022

Question écrite de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La date de mise en place de l'observatoire du sans-abrisme](#) ».

Le 28 janvier 2022

Question écrite de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le sans-abrisme au féminin](#) ».

Le 28 janvier 2022

Question écrite de Mme Rachel Sobry à Mme la Ministre Céline Tellier, sur « [L'accueil des animaux des sans-abri par les refuges](#) ».

Le 14 janvier 2022

Question écrite de Mme Jacqueline Galant à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les projets de fusion des abris de nuit et de jour à Mons](#) ».

Le 7 décembre 2021

Question écrite de Mme Véronique Durenne à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La création d'un observatoire du sans-abrisme](#) ».

Le 1er décembre 2021

Question écrite de Mme Mathilde Vandorpe à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le projet n° 252 "Accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables \(personnes sans-abri ou mal logées, etc.\) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalisation et de réduction de la fracture numérique" du Plan de relance de la Wallonie](#) ».

Le 22 novembre 2021

Question écrite de M. Michel Di Mattia à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les initiatives citoyennes de soutien aux personnes sans-abri](#) ».

Le 6 octobre 2021

Question écrite de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le recensement des sans-abri](#) ».

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Question écrite de M. André Antoine à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'absence d'abri de nuit en Brabant wallon](#) ».

Le 3 juin 2021

Question écrite de Mme Véronique Durenne à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La lutte contre le sans-abrisme](#) ».

Le 23 avril 2021

Question écrite de Mme Joëlle Kapompole à M. le Ministre Christophe Collignon, sur « [Le sans-abrisme et le logement](#) ».

Le 23 avril 2021

Question écrite de M. Maxime Hardy à M. le Ministre Philippe Henry, sur « [La gratuité des transports en commun pour les sans-abri](#) ».

Le 26 mars 2021

Question écrite de Mme Valérie Delporte à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'étude de la Fondation Roi Baudouin sur le sans-abrisme](#) ».

Le 17 mars 2021

Question écrite de M. John Beugnies à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le sans-abrisme féminin](#) ».

Le 3 mars 2021

Question écrite de M. Rodrigue Demeuse à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le développement des logements d'urgence et d'un abri de nuit à Huy-Waremme](#) ».

Le 1er mars 2021

Question écrite de Mme Joëlle Kapompole à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La condition des femmes sans-abri](#) ».

Le 10 décembre 2020

Question écrite de M. Rodrigue Demeuse à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le développement des logements d'urgence et d'un abri de nuit à Huy-Waremme](#) ».

Le 29 juin 2020

Question écrite de Mme Anouk Vandevoorde à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Le sans-abrisme en Wallonie](#) ».

Le 11 mars 2020

Question écrite de Mme Sabine Roberty à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [L'offre d'hébergement médicalisé pour les personnes sans-abri](#) ».

Le 6 mars 2020

Question écrite de Mme Véronique Durenne à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les places additionnelles en maisons d'accueil et abris de nuit](#) ».

Le 7 février 2020

Question écrite de M. Christophe Clersy à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La mise en place d'un abri de nuit 100 % féminin à Charleroi](#) ».

Le 21 janvier 2020

Question écrite de M. Christophe Clersy à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [Les subsides pour les centres d'accueil de jour et les abris de nuit](#) ».

Le 27 novembre 2019

Question écrite de M. Jean-Charles Luperto à Mme la Ministre Christie Morreale, sur « [La lutte contre le sans-abrisme](#) ».